



# PROCEDE FIXAMIANTE

## FIXAMIANTE IMPREGNANT / FIXAMIANTE ENDUIT

AVIS TECHNIQUE CSTB N°7 / 03 - 1364



	Définition
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Traitement d'imprégnation à cœur et d'encapsulation de surface pour revêtements projetés à base de fibres d'amiante composé par :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>FIXAMIANTE IMPREGNANT</b> : liant-colle azuré, monocomposant, diluable à l'eau.</li> <li>- <b>FIXAMIANTE ENDUIT</b> : peinture monocomposante, diluable à l'eau, d'aspect lisse mat velouté.</li> </ul> </li> </ul>
	Propriétés
<p>Avis technique CSTB du 04/03/2003 Conforme aux décrets 96-97 et 96-98 du 07/02/96 Classement au feu M1</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ L'imprégnant présente une très bonne pénétration dans le revêtement de fibres assurant une parfaite imprégnation à cœur. Ce traitement augmente la résistance mécanique du revêtement.</li> <li>➤ Après traitement d'imprégnation l'enduit a pour fonction d'encapsuler en surface les revêtements projetés à base de fibres d'amiante et d'éviter ainsi le délitement des fibres.</li> <li>➤ Tension superficielle de l'imprégnant = 27,9 Mn/m.</li> </ul>
	Destination
<p>INTERIEUR</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sur tous les revêtements projetés à base de fibres d'amiante.</li> </ul> <p>Peut également être utilisé pour le traitement de calorifugeages ou de flocages de fibres minérales (laitier, roche...).</p>



Mise en Œuvre		
<p><b>Méthode d'Application :</b> L'application du procédé nécessite une reconnaissance préalable du flocage existant ("Reconnaissance des flocages fibreux" - CSTB). Elle se fait par projection, conformément au décret 96-98 du 7 février 1996 - Arrêté du 14 mai 1996. Malaxer les produits avant emploi. <b>Remarque :</b> protéger les surfaces en verre et aluminium qui peuvent être tâchées ou agressées par le Fixamianté.</p>		
Matériel	Dilution	Température
<p><b>Imprégnant :</b> Pistolet «Airless» ou basse pression <b>Enduit :</b> pistolet «Airless»</p>	Prêt à l'emploi	<p>Comprise entre 5°C et 35°C Hygrométrie Relative : inférieure à 80%</p>
Supports	Application	
Revêtements à base de fibres d'amianté.	<p>Pour l'IMPREGNANT procéder par couches très fines et croisées successives. Après séchage : application de l'ENDUIT en 1 ou 2 couches suivant l'aspect du revêtement.</p>	

Caractéristiques Techniques		
	<b>IMPREGNANT</b>	<b>ENDUIT</b>
Masse volumique .....	1,05 ± 0,05 g/cm <sup>3</sup>	1,60 ± 0,05 g/cm <sup>3</sup>
Extrait sec .....	14 ± 2 %	70 ± 2 %
Nettoyage des outils .....	Eau	Eau
Consommation* .....	2 à 4 l / m <sup>2</sup> En fonction de la densité du flocage.	1,5 à 2 kg/m <sup>2</sup> en 1 couche, (revêtement peu structuré) 3 à 4 kg/m <sup>2</sup> en 2 couches, (revêtement structuré)
* Il est fortement conseillé d'effectuer un essai préalable pour déterminer la consommation réelle au m <sup>2</sup> du chantier.		
Séchage à 20°C, HR : 50%		
- Hors Poussière (HP) .....	6 heures	30 minutes
- Sec .....	24 heures	8 à 9 heures
L'intervalle entre l'application de l'IMPREGNANT et de l'ENDUIT est de 24 heures à 1 semaine, en fonction de la température et de l'Humidité Relative (HR). Dans tous les cas, l'HR du flocage imprégné doit être inférieure à 60%.		

Hygiène et Sécurité	
Point Eclair .....	Non concerné
Transport & Etiquetage .....	Se rapprocher de la fiche de données de sécurité établie selon les Directives Européennes en vigueur
Conservation .....	1 an en emballage d'origine plein et fermé Stocker à l'abri du gel et des fortes chaleurs
<b>Précautions d'utilisation :</b> consulter la fiche de données de sécurité	

Conditionnement		
Imprégnant	Bidon de 20 litres	Fût de 120 litres
Enduit	25 kg	

à un descriptif approprié à la nature et à l'état des fonds à peindre. L'évolution de la technique étant permanente, il appartient à notre clientèle, avant toute mise en œuvre, de vérifier auprès de nos services que la présente fiche n'a pas été modifiée par une édition plus récente. La présente fiche descriptive annule et remplace toute fiche antérieure relative au même produit. Les données techniques ci-dessus n'entraînent pas l'acceptation de garanties.